



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# Déclaration préalable au CTM du 26 septembre 2013



Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Nous pourrions assez facilement reprendre notre déclaration de l'an dernier et, sans doute, redisons nous en certains endroits de cette déclaration, les mêmes choses. Mais ce qui nous lie dans cette instance, c'est la volonté de conduire et de produire un dialogue social de qualité. Et cela se passe bien en amont pour nous. Certes, nous constatons de réelles améliorations mais, comme monsieur le ministre du MEDDE, vous l'avez dit dans votre intervention lors de votre visite de la centrale, il reste encore, j'insiste sur ce mot encore, des efforts à accomplir et particulièrement au sein des directions métiers.

Sur ce point, nous sommes bien d'accord avec vous et, malgré quelques efforts, nous regrettons toujours la faiblesse de la mise en œuvre des concertations et/ou négociations. Pourtant, de nombreux sujets s'y prêtent.

Des exemples récents démontrent, s'il en était besoin, nos difficultés. La création de l'ANCOLS en constitue un bel exemple. Sur ce dernier dossier, après une annonce de décision de la fusion de la MIILOS et de l'ANPEEC par madame DUFLOT en 2012, et malgré nos demandes exprimées depuis 2010, si ce n'est avant, il ne s'est rien passé.

En outre et malheureusement, le débat parlementaire a montré, une nouvelle fois, en quelle médiocre estime certains parlementaires tiennent les personnels de nos ministères. Après l'épisode DREAL à mettre au pain sec et à l'eau, les personnels de la MIILOS, quels que soient leurs statuts, ont été tout simplement injuriés par un député. Madame la ministre, ce ne sont pas des propos « un peu exagérés » qui ont été proférés, mais des insultes, des injures portant gravement atteinte à la dignité de vos personnels, à leurs compétences, à leurs dévouements aux antipodes d'un cimetière des éléphants. Les critiques sont entendables, les injures, non !

Le débat parlementaire comporte parfois des excès, cela ne les rend pas plus excusables. Nous n'acceptons pas les insultes et vous invitons, avec la plus extrême vigueur à rétablir avec fermeté l'honneur de vos personnels en la matière.

Nous sommes là pour entendre la présentation de vos budgets. Pour vous, ils sont sans doute aussi bons qu'ils peuvent l'être dans le contexte. Pour nous, il en est tout autrement. Vos budgets et notamment la poursuite amplifiée des suppressions d'emplois, nous entraînent vers le déclin, les abandons de missions et de nouvelles souffrances au travail.

Si nous en croyons la presse, il s'agira encore cette année de l'ordre de 1 800 suppressions d'emplois. Ces suppressions, nous souhaitons connaître leurs répartitions entre services et établissements. Ainsi, après les 1 700 de l'an dernier, c'est le changement, maintenant ! Mais, en pire malheureusement.

Notre inquiétude est grande sur le devenir du service public et notamment dans nos ministères. Votre discours, monsieur Martin, lors de votre venue à l'administration centrale n'est pas de nature à nous rassurer. Contrairement à ce que vous affirmez en énonçant « qu'une ambition politique ne se résume pas à son budget », nous pensons, au contraire, à la CFDT, que le budget est la traduction d'une ambition politique !

Nous comprenons ainsi qu'à défaut de moyens, vous faites de la communication !

Nous notons au passage une certaine contradiction dans vos propos, puisque vous vous réjouissez de la participation du ministre des Finances à la conférence environnementale du 20 septembre pour parler de la transition écologique et de son financement, qui est bien sûr le nerf de la guerre.

Dans nos ministères, le nerf de la guerre, ce sont des moyens en moins pour la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique.

Alors, passer des mots aux actes, comme vous le dites, monsieur le ministre : oui !

Mais vous êtes très discret sur vos actes.

Nous pourrions adhérer à la contribution commune des ministres « mousquetaires » citée dans la presse.

Créer un million d'emplois dans la transition énergétique, nous sommes pour, augmenter le pouvoir d'achat en réduisant les dépenses contraintes sur la facture énergétique dans le logement ou le transport, nous sommes pour, mais encore une fois, si le silence est grand sur les moyens des administrations pour la mise en œuvre de ces politiques, les actes montrent clairement les orientations négatives et font sens (- 3 500 ETP sur 2013 et 2014).

Quels abandons allez-vous cette fois nous proposer ? Allons-nous continuer à demander aux personnels et à l'encadrement l'impossible : organiser la prise en charge de toutes les missions sans moyens sur nos services AC, SD, RST, DDT, opérateurs ?

Sur les opérateurs, nous attendons des précisions quant à l'impact de ces suppressions établissement par établissement (Météo France, VNF, IGN, IFSTTAR, Agences de l'eau, Parcs....CEREMA).

Quels impacts sur les conditions de travail? l'organisation des services et les personnels en place?

Ces suppressions d'emplois et de recrutements impossibles sont intenable. Elles conduisent à la casse sociale pour les personnels et les missions des services publics de nos ministères. Nous attendons des perspectives et des engagements clairs.

Ces choix ne sont pas les nôtres, nous les dénonçons et combattons. Même l'engagement de maintien global des effectifs n'est pas tenu.

Pour illustrer mes propos sur l'absence totale de gestion des conséquences des abandons des missions, sur ADS et ATESAT, la CFDT vous avait proposé de relancer, avec d'autres, le contrat de fin d'activité : Quelles études concrètes ? Quelles négociations ont été ouvertes ?

Des cadrages ont été remis aux DDT et DREAL le 11 juillet. Nous en avons été rendus destinataires récemment, mais nous sommes toujours en attente de l'étude d'impacts de la décision d'abandon d'une partie de la mission sur les services et leurs personnels. Car les impacts sont bien concrets et les conséquences claires et nettes sur les unités territoriales avec assurément des fermetures de sites à court terme.

Aussi, la CFDT vous rappelle ses exigences : les personnels ne doivent pas supporter les coûts et la casse des services en terme de conditions de travail, comme de conditions de vie sociale et familiale. En clair, pas de surcoûts économiques pour les personnels et pas de dégradations des conditions de vie par le respect de leurs amplitudes journalières. En clair, s'il y a mobilité, elle devra se faire aux frais du service et les temps de trajet seront pris sur le temps de travail.

Dans votre courrier du 31 mai, madame la ministre, vous annonciez la décision d'abandon mais aussi votre disponibilité comme celle de votre cabinet à engager des discussions. Or, depuis plus rien, pas de nouvelle, pas de réponse à nos demandes, à notre courrier intersyndical. Encore un bel exemple de qualité du dialogue social...

Si nous pouvons comprendre les urgences et les enjeux, nous constatons aussi une grande déconnexion du politique, des ministres, des politiques publiques, de leurs orientations, des services déconcentrés interministériels ou pas et de leurs personnels chargés, notamment, des mises en œuvre. Nos ministères, leurs services et leurs personnels ne devraient pas avoir peur de l'avenir mais, sur le terrain, la peur de disparaître est bien là. Elle démoralise, elle démobilise, les personnels n'y croient plus. L'instabilité des services, de leurs missions, de leurs organisations et leurs conséquences désastreuses sur les situations collectives et individuelles ne sont plus acceptables.

La MAP et la RGPP, quelle différence ?

Dans cette situation difficile, nous pouvions espérer que le changement ce serait de réels engagements en matière de pouvoir d'achat (3 années de gel du point d'indice, bientôt nous commencerons la 4<sup>ème</sup>), de carrières renouvelées et à terme plus attractives pour maintenir la qualité de nos services et de leurs compétences.

L'annonce d'une priorité à la catégorie C nous satisfaisait dans un premier temps. Le résultat des discussions et des moyens mobilisables (à quel niveau ces moyens ?) apporte des réponses qui nous laissent sur notre faim.

La catégorie C en 2015, ce sera encore 4 grades, seulement 146 points d'indices (560 euros) . A ceux qui trouvent que c'est encore beaucoup, essayez de vivre avec si peu...

Sur cette situation, et particulièrement ces 4 grades, votre administration n'est pas sans responsabilité et reproches dans ces seuls choix de recruter sur la plus basse échelle, la 3.

Dans le même temps, nous regrettons que nos ministères perdent en permanence leurs demandes d'arbitrage ou d'amélioration des carrières de leurs personnels.

Que pouvons-nous encore discuter sans en référer aux censeurs ? De quelles marges de manœuvres pouvons-nous disposer ? La CFDT vous demande solennellement, madame et monsieur les ministres, de peser dans les arbitrages et de soutenir votre administration face à celles de la DGAFP et à Bercy.

D'autres sujets nous préoccupent.

le protocole DGAC : il pourrait constituer un modèle exportable dans d'autres directions en ce qui concerne la volonté initiale de négociation, là la touche finale est reportée sur des bases nouvelles puisqu'il s'agit d'ajouter un critère nouveau la représentativité catégorielle substantielle. De l'ordre de 57 % ça ne suffit pas ! Il est urgent de sortir de cette situation ;

- quelles suites aux engagements des assises des métiers des ingénieurs ;
- à quand l'intégration des inspecteurs des affaires maritimes dans les corps d'ingénieurs et d'attachés comme cela a été dit ?

- la gestion des personnels en Position Normale d'Activité et leur suivi ;
- la lutte contre la précarité au sein de nos services avec la mise en œuvre, comme prévu initialement, de la titularisation et l'extension des droits des personnels non titulaires (mobilités...)
- l'extension du statut des contractuels des Agences de l'eau à l'ONEMA et à l'ONCFS est dorénavant un chantier abandonné alors même que ces personnels, notamment ceux de l'ONEMA, vont constituer les forces vives de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Votre administration, aujourd'hui, est dans l'impasse. Cette situation n'est pas tolérable pour les personnels. Nous vous demandons de rouvrir de toute urgence un chantier avant la fin de l'année conformément aux engagements de la ministre Batho inscrits dans l'agenda social ;
- les dysfonctionnements des CAP locales et nationales ;
- le CIGEM des attachés et la baisse des ratios programmés tout comme celle des corps des Secrétaires administratifs de contrôle et du développement durable et des techniciens supérieurs du développement durable...

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Ainsi, concernant les Ouvriers des Parcs et Ateliers, que pensez-vous du dogme concernant l'arrêt des recrutements des ouvriers d'état, décidé de façon unilatérale et qui génère de grandes difficultés dans les services, et notamment les DIR, où les personnels en place subissent de plein fouet ce manque de recrutement, tant en terme de conditions de travail, de pyramidage et de mobilité, et ce n'est pas les quelques recrutements jugés indispensables (par qui ?) de cette année qui résoudront les problèmes ?. Que dire également du dossier "transfert des Parcs" où les personnels ont été transférés au conseil général en 2010 ; ils attendent toujours d'avoir une lisibilité concernant leur avenir. Sur la rémunération, les trois premiers niveaux de ces personnels hautement qualifiés sont au niveau du SMIC et la rémunération de fin de carrière d'un personnel ouvrier est supérieure de seulement 88,29€ brut du salaire d'embauche, de qui se moque-t-on ?

Certes, nous reconnaissons sur ce dossier la reprise d'un travail sérieux par M. Ambrosini le conseiller social du ministre des transports et par la DRH notamment M. Schmitt en charge de la sous direction concernée.

Enfin, la CFDT rappelle également son attachement à une action sociale de qualité sous toutes ses formes et à destination de tous les agents de notre ministère. Sa mise en œuvre exige des moyens à la hauteur des enjeux, dans cette période de restructurations successives où les agents ont perdu leurs repères, où les perspectives d'avenir sont de plus en plus incertaines.

Le budget de l'action sociale, pour satisfaire les nombreux besoins des agents et de leur famille, doit être porté à un niveau très nettement supérieur à celui d'aujourd'hui. Il représente à peine 1% de la masse salariale. Nous souhaitons qu'il soit revalorisé à hauteur d'au moins 3% de la masse salariale des actifs et des pensions des retraités.

Pour terminer, si le projet de loi de finances ne nous satisfait nullement, il nous aura au moins permis de vous rencontrer, monsieur le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Lors de notre prochaine bilatérale, nous vous exposerons les difficultés de dialogue avec votre cabinet ainsi qu'au sein du ministère, et nous échangerons avec vous sur les revendications prioritaires de la CFDT.

Je vous remercie.